

# Salers Primeurs

## ASSOCIATION SALERS PRIMEURS DU CANTAL

### Bilan de la troisième campagne (2015/2016)

La campagne 2015/2016 de la filière Salers Primeurs s'est achevée avec un total de 25 abattages et près de 900 animaux abattus pour 54 exploitations engagées. Les résultats ont été satisfaisants avec un âge d'abattage moyen proche de 15 mois et une amélioration sur le poids carcasse moyen à 325 kg/carcasse en 2015/2016 soit +10kg carcasse par rapport à la campagne 2013/2014. Une amélioration est aussi constatée sur les conformations avec 78,3% en R pour 2015/2016, contre 76,6% en R en 2014/2015.

Concernant le volet économique, on observe une augmentation du prix moyen de +1,8% par rapport à la campagne 2014/2015, dû à l'amélioration du poids carcasse des animaux et de leurs classements.

### Campagne 2016-2017

Après une forte renégociation du contrat Salers Primeurs avec SVA à la rentrée, la quatrième campagne a démarré en Novembre dernier, à guichets fermés, avec près de 50 contrats signés pour 830 animaux engagés.

Suite à l'actualité difficile du marché et l'engouement autour de la filière, l'objectif de volume pour cette campagne a été atteint très rapidement ; nous obligeant à clôturer la contractualisation avant le début des abattages. Les conditions du contrat conservent la même mécanique de prix, en retenant le plus élevé entre : Le prix plancher pour les animaux de conformations R ; La cotation vif de la semaine de sortie avec une plus value de 0,10€/kg vif sur du R ou 0,07 €/kg vif sur du O ; La cotation entrée abattoir de la semaine précédent la sortie avec un retrait de seulement 0.05€ au lieu des 0.15€ habituels pour les frais d'approche.

Pour rappel, les animaux doivent respecter le cahier des charges suivant :

- mâles Salers purs (23\*23) ;
- poids carcasse compris entre 270 et 370 kg ;
- âge à l'abattage compris entre 12 et 17 mois ;
- de conformation minimum O = ;
- issus d'élevage adhérent à la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage.

Audrey BAC

Association Salers Primeurs Cantal»

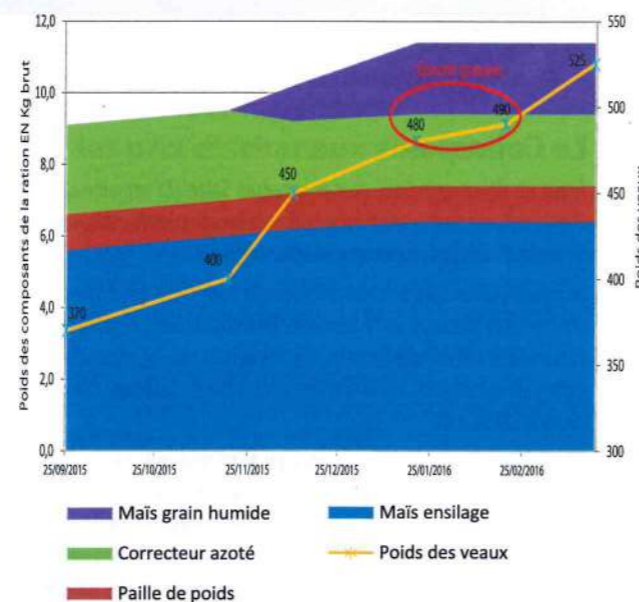
### GAEC GARCELON HUBERT ET FILS - RILHAC XAINTRIE (19)

#### La génétique au service de la performance

- GAEC à 3 associés
- 120 vaches salers
- 100% race pure
- 12% IA 150 ha de SAU  
Dont 18ha de maïs, 8ha de céréales, 6ha de blé, 2ha de pois, 116ha tout en herbe.

Le GAEC familial composé de Christelle, Hubert et leur fils Louis possède 120 vaches salers conduites en race pure et exploite une surface totale de 150ha. Pour les 3 associés qui mettent un point d'honneur à optimiser au maximum leur production la création de la filière Salers Primeurs fut une aubaine. Calculatrice et

crayon en main, les éleveurs ont rapidement compris que la production de jeunes mâles salers pour cette filière pourrait générer une plus value intéressante. Prudemment mais sûrement 10 veaux ont été proposés en 2013, année de



création de la filière. Les éleveurs ont pris soin de sélectionner parmi leurs veaux ceux qui semblaient être les plus aptes à l'engraissement. Pour cela, 2 méthodes de choix sont appliquées : sélection sur morphologie et sur index. Méthodes confortées par des résultats satisfaisants dès ce premier coût d'essai. Résultats qui ont d'ailleurs poussé Christelle, Hubert et Louis à poursuivre cette démarche, mais avec des volumes supérieurs et en amplifiant la plus value générée en jouant sur la période d'abattage de manière à bénéficier d'un prix calculé sur une période où les cours du marché sont généralement au plus haut. En 2014, 26 veaux ont ainsi été engraisés. 10 provenant de l'exploitation et 16 achetés à l'extérieur. En 2015, ce sont 43 veaux qui sont rentrés dans la démarche (27 en achat et 16 issus de l'exploitation familiale).

Le poids moyen des veaux qui entrent en période d'engraissement est de 340 kg vif. Dès leur entrée, ils sont vermifugés et traités en intranasal contre la grippe.

Le coût de ces traitements ajouté aux prises de sang d'entrée pour les veaux achetés revient à 20€ par animal. Côté alimentation, la ration est composée d'ensilage de maïs à volonté, de paille de pois (1kg/jour) et d'un correcteur azoté (2.5kg/jour). En fin de période, soit les 70 derniers jours, du maïs grain (2kg/jour) est intégré à la ration, alors que dans ce même temps la part du correcteur azoté diminue progressivement jusqu'à 2kg/jour. Le coût alimentaire journalier ajouté à la paille utilisée pour la litière est de 1.60€, sachant que la période d'engraissement est d'environ 180 jours. La production sur l'exploitation de la plupart des composants alimentaires et les travaux de récolte réalisés avec du matériel en CUMA permettent de réduire le coût de la ration. Seul le correcteur azoté étant acheté.

Le GMQ moyen sur l'ensemble de la période d'engraissement est de 1.4kg avec des pics à 2kg. Lors de l'abattage la moyenne des poids carcasse est de 335kg. De la sorte, chaque jeune mâle atteint un différentiel entre son prix de vente et son estimation de prix d'entrée de 643€. Après déduction des frais liés au sanitaire, à l'alimentation... la marge brute dégagée est de 335€ par animal, pour les veaux nés sur l'exploitation et de 264€ pour ceux achetés.

Les 3 associés s'accordent à dire que la démarche est rentable et prévoient d'intégrer un nombre plus important de mâles dans la filière pour les années à venir. «Ramené à l'heure, je ne connais pas beaucoup de travail en élevage qui rapporte autant» affirme Hubert, alors que Louis explique qu'il faut moins d'une heure chaque jour pour s'occuper des veaux qui sont logés dans des parcs sur aire paillée, avec barre au garrot. Ils soulignent également que même dans un scénario des plus pessimistes, ils ne peuvent pas perdre d'argent grâce au prix planché fixé dans la démarche. La simulation dans cette situation là, avec un prix planché de 3.70€ en conformation R (déduction faite du prix retenu par la coopérative pour le transport et les frais d'approches) permettrait de dégager une marge brute de 197€. Cette sécurité les conforte dans leur choix.

Christelle insiste quant à elle sur l'importance de la sélection. «Tous les veaux n'ont pas la même aptitude à l'engraissement. C'est pourquoi nous effectuons un tri systématique que ce soit pour les veaux de notre exploitation, comme pour ceux que nous achetons. Seuls ceux dont la mère présente un IVMAT supérieur ou égal à 100 sont admis. Notre expérience nous a montré que le niveau génétique est un critère essentiel et déterminant dans le potentiel d'engraissement.»

Angélique LOMBARD chargée de communication GSE

### BREUIL SEBASTIEN - LE VIGEAN (15)

#### La finition des mâles salers pour une meilleure valorisation et une dépendance moindre

- Exploitation individuelle
- 75 vaches salers
- 50% race pure
- 50% en croisement avec un taureau charolais
- 7% IA 96 ha de SAU de tout en herbe

Installé depuis 9 ans sur la commune du Vigean dans le Cantal, Sébastien élève 75 vaches salers conduites pour moitié en race pure ; 50% étant croisées avec un taureau Charolais. Les 96 ha de terrain qui composent l'exploitation sont tout en herbe et constitués uniquement de prairies naturelles. L'éleveur qui consacre une quinzaine de génisses pour le renouvellement du cheptel,

produit chaque année une soixantaine de broutards mâles et femelles. Ayant pour préoccupation essentielle l'amélioration de la plus value engrangée sur les produits vendus, Sébastien développe au maximum la finition des vaches de réforme et produisait également quelques boeufs salers qui étaient engraisés. Les prix de vente de ces derniers, plutôt attractifs, permettent une bonne valorisation des animaux, mais il y a cependant un inconvénient majeur qui réside dans la durée d'engraissement, les animaux étant abattus à 36 mois environ. La mise en place de la filière Salers Primeurs a donc aussitôt suscité l'intérêt de l'éleveur, se présentant comme une alternative idéale à la production de boeufs. Ainsi, 5 à 6 jeunes mâles salers sont intégrés dans la filière tous les ans depuis 2013. Sébastien souhaiterait en faire beaucoup plus, mais il est pour le moment bloqué par l'espace disponible dans les bâtiments. Un projet de construction d'une stabulation libre est d'ailleurs en cours d'étude. «L'idéal serait pour moi de finir tous les mâles salers de l'exploitation de manière à bénéficier d'une bien meilleure valorisation que ne l'offre la filière classique du broutard caractérisée par des cours fluctuants et une dépendance vis à vis des importateurs et ateliers d'engraissement laissant de moins en moins de marge aux éleveurs» confie Sébastien.

Les efforts entrepris par l'éleveur au niveau des infrastructures et en termes d'amélioration génétique se poursuivront dans ce sens là. L'objectif à terme étant de produire un maximum de veaux présentant toutes les qualités requises pour l'engraissement. «Le fait de finir une partie de nos animaux nous permet d'apprécier réellement les capacités de chaque individu à produire de la viande. Cela nous éclaire dans la démarche de sélection du cheptel. On constate d'ailleurs à ce niveau une disparité entre les différentes lignées avec lesquelles nous travaillons. Certaines étant plus à même que d'autres à produire des animaux présentant un bon potentiel à l'engraissement.» précise Sébastien.



A l'heure actuelle, les jeunes mâles sont triés sur morphologie mais aussi en fonction des gains de poids enregistrés avant sevrage. Seuls les meilleurs intègrent la filière. Avant de rejoindre le parc de l'ancienne étable qui leur est dédié chaque veau reçoit un traitement en intranasal contre la grippe et de l'IVOMEC D. Leur ration est composée de foin et regain produits sur l'exploitation, complétés par un aliment acheté à l'extérieur.

Principaux composants de l'aliment : pulpe de betterave, tourteau de tournesol, maïs, blé, orge, son de blé, tourteau de colza, graine de lin. Aliment contenant 16.5 pour cent de protéines brutes.

La proportion de cet aliment augmente de manière progressive, partant de 4 kilos en début de période, pour atteindre 6 kg les derniers mois.

L'éleveur n'ayant pas la possibilité de produire des céréales sur l'exploitation en raison des terrains non labourables et étant donc dans l'obligation d'acheter en totalité l'aliment complémentaire, le coût de la ration en est impacté. Malgré un coût journalier de l'ordre de 2.04 € par animal, l'éleveur arrive largement à tirer son épingle du jeu. La durée d'engraissement assez courte (138 jours) a une incidence positive sur ce point là. Au final le coût alimentaire (aliment + fourrages) revient à 282€ par animal. En ajoutant à cela les charges annexes liées aux frais vétérinaires, paillage, frais d'approche... on obtient un coût total de l'ordre de 322€ par veau.

Les 6 mâles de la dernière campagne ont atteint un poids carcasse moyen de 336 kg. La finition de ces mâles a permis de dégager une marge nette de 228€ par animal une fois le coût d'engraissement déduit, par rapport à la sortie d'un broutard traditionnel. Ceci est d'autant plus intéressant au vu du temps passé. «Le temps consacré aux mâles destinés à la filière Salers Primeurs est de l'ordre de 20 minutes par jour» nous confie Sébastien. Et poursuit en insistant sur le fait que la filière a aussi l'avantage de permettre une entrée d'argent à une période différente, ce qui est intéressant en matière de trésorerie.

Angélique LOMBARD chargée de communication GSE

